

PROCÈS-VERBAL de la réunion générale annuelle de l'Association des propriétaires du lac Clair (2011) et de l'Association des propriétaires du lac Clair tenue en visio-conférence, le samedi 6 novembre 2021 à 09h30.

1. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil d'administration monsieur Michel Bouchard, qui agit aussi comme président de la réunion, souhaite la bienvenue aux membres qui ont répondu à l'invitation de se joindre à la Réunion générale annuelle.

Il fournit quelques explications sur le fonctionnement de la rencontre qui se tient en visio-conférence.

Le président cède la parole au fournisseur du système de visio-conférence qui renseigne les participants sur la façon d'interagir à distance grâce au système qui supporte le déroulement de la réunion.

2. VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président informe les membres que le quorum prévu pour la tenue de la réunion a été atteint.

Soixante-dix-huit (78) membres se sont joints à la rencontre.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour est adopté par l'assemblée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 JUIN 2019.

Le procès-verbal de la dernière Réunion générale annuelle tenue le 15 juin 2019 est adopté.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président reprend les grandes lignes de son rapport d'activités de la dernière année qui a été envoyé aux membres avant la tenue de la réunion annuelle. Il souligne les dix ans d'existence de l'Association.

Ce rapport peut être consulté sur le site de l'Association.

Il informe l'assemblée que le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises au cours de la dernière année.

Il fournit quelques exemples des discussions qui se tiennent lors des rencontres du conseil d'administration.

La circulation autour du lac et sur le chemin menant au lac fait l'objet de remarques par le président. Il mentionne qu'une démarche écrite a été faite auprès des fournisseurs qui empruntent régulièrement ces chemins afin de leur souligner l'importance de diminuer la vitesse sur ces routes.

Le projet du conseil d'administration de voir au remplacement de la barrière d'accès au lac afin de remédier la situation actuelle est expliqué aux participants.

Le président fournit quelques explications sur l'état du dossier visant à transférer éventuellement aux municipalités la responsabilité de l'entretien de la route menant au lac.

Finalement, les priorités que devrait se fixer le prochain conseil d'administration sont énumérées et expliquées par le président du conseil. Ces priorités sont entre autres :

- développer un recueil de renseignements des fonctions et processus en vigueur au sein du conseil d'administration afin de permettre le transfert du savoir aux prochains membres du conseil;
- produire une véritable politique de gestion des codes d'accès au territoire;
- examiner la possibilité d'aménager l'entrée du lac;
- produire un « Guide du propriétaire » permettant aux nouveaux propriétaires de se familiariser rapidement à la réglementation propre au territoire;
- revoir la composition du comité sur l'environnement;
- former un comité permanent chargé des activités sociales, notamment l'organisation de la fête de clôture.

Le président du conseil termine sa présentation en invitant les membres à lui adresser des questions.

6. BILAN FINANCIER ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

Le président du conseil invite le trésorier de l'Association, monsieur Raymond Morissette, à fournir les explications sur les documents budgétaires déjà envoyés aux membres en vue de la rencontre.

Le trésorier fait état des revenus et des charges assumées par l'association lors de la dernière année.

Il revient sur les principales dépenses concernant l'entretien des chemins et des services de gardiennage fournis par l'intendant.

Cent-trente-deux (132) propriétaires contribuent actuellement aux dépenses de l'association par le biais de la cotisation annuelle.

Le trésorier fournit des détails sur les prochaines dépenses d'entretien à venir. Il invite les membres à consulter les tableaux et notes explicatives qui leur ont été envoyés avant la rencontre.

Le fonds de prévoyance est de 266 000,00 \$ au 31 mars 2021.

Selon le trésorier, le bilan financier de l'association est en santé mais il faut prévoir le maintien d'un fonds de prévoyance capable de pourvoir aux dépenses majeures susceptibles de survenir.

Il invite les membres à poser des questions sur la situation budgétaire actuelle de l'association.

L'assemblée procède ensuite à l'adoption des états financiers et du budget pour la prochaine année.

7. RAPPORTS DES RESPONSABLES DES COMITÉS

a) Infrastructures

Le responsable du comité sur les infrastructures, monsieur Serge Hudon, fournit des explications sur son rapport écrit fourni antérieurement aux membres.

Il renseigne l'assemblée sur les principaux travaux effectués au cours de la dernière année.

Il mentionne entre autres qu'il faudra procéder au remplacement d'un ponceau de bonne dimension situé près du bâtiment appartenant à la compagnie Telus. Ce remplacement entraînera des coûts importants non encore évalués de façon certaine.

D'autres réparations à l'égard de d'autres ponceaux sont aussi à prévoir.

Des explications sur le projet de transfert éventuel aux municipalités de la responsabilité de l'entretien de la route menant au lac sont données à l'assemblée. Il précise que ce projet, toujours à l'étude, fera l'objet d'une consultation de tous les membres et qu'une réunion spéciale sera convoquée avant la prise d'une décision sur les suites à donner.

Monsieur Hudon remercie les personnes qui ont contribué à l'entretien des infrastructures.

Il invite finalement les membres à poser des questions sur son rapport fourni aux membres.

b) Environnement

Le rapport écrit, préparé par la responsable du comité, madame Monique La Rue, et envoyé aux membres avant la réunion est expliqué par monsieur Serge Hudon, en l'absence de madame La Rue

En résumé, la qualité de l'eau du lac bien que bonne demeure fragile et la vigilance est nécessaire.

Monsieur Serge Hudon fait mention de la série de bulletins, produits par le comité Environnement au cours des derniers mois, sur l'importance de respecter la réglementation propre au territoire du lac Clair.

Il annonce aussi à l'assemblée l'intention du conseil d'administration de revoir la composition du comité environnement afin de le rendre plus en mesure de rencontrer les objectifs du conseil visant à protéger l'environnement. Des

précisions à cet égard seront fournies ultérieurement après que le conseil aura finalisé l'examen de ce projet.

Un bulletin d'information fournissant plus d'informations sur le mandat de ce comité et sa composition sera préparé dans les prochaines semaines.

8. PRÉSENTATION DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

Le président de la réunion demande aux huit personnes ayant présenté leur candidature à l'un des sept postes d'administrateurs de se présenter aux membres avant de procéder à l'élection.

Il fournit aussi à l'assemblée les détails concernant la durée des mandats des administrateurs qui seront élus.

Les candidats ayant eu l'opportunité de se présenter et de fournir les raisons les ayant amenés à solliciter un mandat au sein du conseil, le président invite les membres à voter suite aux explications à l'égard de la façon de voter fournies par la firme supportant la rencontre.

9. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Une fois le vote complété la firme de soutien chargée d'administrer le déroulement du vote et son dépouillement annonce les noms des candidats ayant recueilli le plus grand nombre de votes.

Sont élus au conseil d'administration de l'association les personnes suivantes :

- Jean-François Bennett
- Michel Bouchard
- Gaétan Girard
- Serge Hudon
- François Lefebvre
- Raymond Morissette
- André Simard

10. QUESTIONS PAR LES MEMBRES

Le président constate à l'écran qu'aucune question n'est adressée aux membres du conseil d'administration et procède en conséquence à la levée de la rencontre à 11h50.

Michel Bouchard

Président du conseil d'administration